

# L'Indépendant

Abonnements Dordogne... Un an 40 fr. Autres départements. 55 fr.

Direction et Administration 108, rue Neuve-d'Argenson

Téléphone 5 C. P. Limoges 207.19

annonces classées... la 1. fr. Chronique locale... 5 fr.

annonces judiciaires... la 1. fr. commerciales... 5 fr.

## Il faut que la bataille du lait soit gagnée

La bataille du lait est engagée. Le ravitaillement du pays en matières grasses — toujours lui — reste, en ce début d'année, le problème le plus important pour la grande majorité de la population française. C'est que la crise qui atteint les beurres arrive à son maximum d'intensité. Réduits à nos seules collectes mensuelles pendant les mois de plus basse production, il n'est plus question de dire : « Quels sont les besoins ? Comment y faire face ? » ; mais bien : « Quelles sont les ressources ? Comment les mettre en place ? » Or, que pouvait-on et que peut-on espérer collecter, déduction faite des réquisitions ? 4.600 tonnes en janvier, 4.100 tonnes en février, 4.900 tonnes en mars et 5.600 tonnes en avril, soit au total 19.300 tonnes, desquelles sont à déduire 9.600 tonnes destinées à « honorer » les cartes de producteurs et les tickets de travailleurs de force, de régime, des collectivités, etc. Il restait et reste donc pour chaque mois 2.400 tonnes à répartir entre 15 millions de consommateurs urbains et 12 millions de consommateurs ruraux, ce qui représente une moyenne mensuelle de 100 grammes pour les premiers et 75 grammes pour les seconds, un peu moins en janvier et février, mois particulièrement creux, un peu plus en avril. Une seule solution demeure donc pour sortir de l'impasse tragique actuelle : l'augmentation des tonnages des produits laitiers collectés.

Voilà la vérité. M. Chaudruc de Crazannes, président du Comité central des Groupements laitiers, pense que cette vérité et devrait ramener à une plus juste compréhension d'une situation chaque jour plus difficile de braves gens détournés de leur devoir par une avalanche sans contre-partie de bobards.

« Or, le fait est là, poursuit M. Chaudruc de Crazannes, depuis quelques mois — et pas seulement pour des causes matérielles bien connues — la collecte des produits laitiers destinés au circuit du ravitaillement s'amenuise dangereusement. Les consommateurs de grands centres qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'approvisionner sur les marchés noirs ou clandestins ne connaissent que des rations infimes... les populations de notre Midi méditerranéen traversent une crise alimentaire lamentable et, malgré les mesures de fortune que nous avons prises, risquent de voir réduites à néant les maigres ressources dont elles disposent encore ; ce sont des enfants, des femmes, des vieillards, des travailleurs qui souffrent et souffriront encore davantage d'un méprisisme inexcusable. Nous faisons encore une fois appel aux producteurs de toutes les grandes régions laitières, pour qu'ils écoutent enfin la voix du devoir et celle de la pitié en faveur de leurs compatriotes. Que tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité ou d'influence s'associent à cet appel. Il n'est pas trop tard pour réagir, mais il n'y a plus une minute à perdre, et ceux qui persisteraient à prêcher aux paysans l'abstention ou l'indifférence vis-à-vis des souffrances de leurs frères de race, assumeraient des responsabilités sociales dont ils ne mesurent pas la gravité présente et à venir. »

Que les fraudeurs pensent que, chaque fois que deux kilos de beurre sont détournés du circuit régulier, cela représente la ration de vingt consommateurs ou la fabrication d'une caisse de lait concentré, c'est-à-dire la ration mensuelle de trois nourrissons. La responsabilité de tous est engagée dans cette bataille du lait, qui ne pourra être gagnée que par la discipline et la fermeté et dont dépend la vie de la nation.

« En vertu d'une loi nouvelle, les attributions du ministère de la Défense nationale en matière de défense passive sont transférées au ministère de l'Intérieur. — Les bouteilles champanoises d'occasion détenues par les tonneleurs, négociants et amasseurs sont bloquées. — Dix individus armés et masqués se sont introduits dans le bureau de la société de raffinage à La Mède, près d'Aix-en-Provence, et ont emporté des fûts d'essence. — Une « guérillonne », Mme Lalanne, de Pau, a été condamnée à 5 000 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine. — Le récent bombardement d'une ville de la Somme a tué 80 personnes. — Un bombardement anglo-américain sur Nimèges, Arnhem et Eschode (Hollande) a fait 800 victimes. — Au cours d'une opération des forces du maintien de l'ordre en Haute Savoie, dix chefs d'éléments de trouble ont été tués ; cinq mille ont trouvé la mort dans l'engagement. — Plus de quarante arrestations ont été opérées dans le Nord, la Corrèze et la Loire. — Quinze terroristes condamnés à mort sont exécutés à Chalons-sur-Marne. — M. Robert Cosme est nommé ambassadeur de France à Tokio, en remplacement de M. Arréon Henry, décédé. — Le général Ramirez, chef de l'Etat argentin, a démissionné. — Les salaires moyens départementaux sont augmentés. Le taux des allocations familiales subit ainsi un relèvement. — La ration de lait des « J 2 » reste inchangée. — Le château de Beynac, sis à Beynac, vient d'être classé parmi les monuments historiques. — La gendarmerie a arrêté cinq jeunes bandits qui avaient volé une somme de 337.000 frs, des bijoux et du linge dans une ferme de la région de Quimper, et où, avec une odieuse malignité, ils avaient obligé le domestique à absorber un litre d'eau-de-vie. — Des gendarmes ont corné une ferme du Cher où s'était réfugié un jeune bandit de 18 ans qui avait participé à de nombreuses agitations contre des maisons de culture et des débits de tabac. Le jeune homme a été blessé de plusieurs balles par les gendarmes alors qu'il essayait de fuir. — MM. Jean Trap et Eugène Hachepl, propriétaires d'un cablo-télé de la rue Confort, à Lyon, ont été assassinés par trois inconnus qui compromettent dans leur établissement. M. Trap a été tué sur le coup ; son associé, M. Hachepl, grièvement blessé, devait succomber à l'hôpital Grange-Blanche, où il avait été transporté. Les trois assassins ont pris la fuite. — M. Jacques Perrin, inspecteur de police, a été assassiné à son domicile, à Chambon-Fougères, par des bandits armés de mitraillettes. — Les gendarmes qui avaient fait évacuer la salle d'un bal clandestin près de Thiers sont grièvement blessés. Les agresseurs, Antoine Bruguette, 33 ans ; Alexis Sergère, 33 ans, et Albert Bas, 30 ans, ont été arrêtés peu après. — Le professeur Ducati, titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université de Bologne, l'un des premiers membres du parti fasciste, a été blessé par des terroristes. — Des avions anglo-américains ont jeté des plaquettes incendiaires sur la ville d'Amiens. Quatre immeubles, dont un économat, ont été détruits par le feu. — Le Conseil des ministres a procédé à l'examen du problème de la répartition de la main-d'œuvre. Il a approuvé un projet de loi destiné à sanctionner des irrégularités et les insuffisances dans la collecte des produits laitiers. — M. Charles du Paty de Clam est nommé commissaire général aux questions juives.

## D'une semaine... à l'autre

Dans la nuit du 10 au 20 février, douze détenus de la maison centrale d'Eysses se sont révoltés et ont ouvert le feu contre leurs gardiens : un de ces derniers a été tué, un autre blessé. Après s'être rendus aux forces du maintien de l'ordre alertées, les douze détenus ont été traduits devant la cour martiale française, condamnés à mort et exécutés quelques instants plus tard.

— En vertu d'une loi nouvelle, les attributions du ministère de la Défense nationale en matière de défense passive sont transférées au ministère de l'Intérieur.

— Les bouteilles champanoises d'occasion détenues par les tonneleurs, négociants et amasseurs sont bloquées.

— Dix individus armés et masqués se sont introduits dans le bureau de la société de raffinage à La Mède, près d'Aix-en-Provence, et ont emporté des fûts d'essence.

— Une « guérillonne », Mme Lalanne, de Pau, a été condamnée à 5 000 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine.

— Le récent bombardement d'une ville de la Somme a tué 80 personnes.

— Un bombardement anglo-américain sur Nimèges, Arnhem et Eschode (Hollande) a fait 800 victimes.

— Au cours d'une opération des forces du maintien de l'ordre en Haute Savoie, dix chefs d'éléments de trouble ont été tués ; cinq mille ont trouvé la mort dans l'engagement.

— Plus de quarante arrestations ont été opérées dans le Nord, la Corrèze et la Loire.

— Quinze terroristes condamnés à mort sont exécutés à Chalons-sur-Marne.

— M. Robert Cosme est nommé ambassadeur de France à Tokio, en remplacement de M. Arréon Henry, décédé.

— Le général Ramirez, chef de l'Etat argentin, a démissionné.

— Les salaires moyens départementaux sont augmentés. Le taux des allocations familiales subit ainsi un relèvement.

— La ration de lait des « J 2 » reste inchangée.

— Le château de Beynac, sis à Beynac, vient d'être classé parmi les monuments historiques.

— La gendarmerie a arrêté cinq jeunes bandits qui avaient volé une somme de 337.000 frs, des bijoux et du linge dans une ferme de la région de Quimper, et où, avec une odieuse malignité, ils avaient obligé le domestique à absorber un litre d'eau-de-vie.

— Des gendarmes ont corné une ferme du Cher où s'était réfugié un jeune bandit de 18 ans qui avait participé à de nombreuses agitations contre des maisons de culture et des débits de tabac. Le jeune homme a été blessé de plusieurs balles par les gendarmes alors qu'il essayait de fuir.

— MM. Jean Trap et Eugène Hachepl, propriétaires d'un cablo-télé de la rue Confort, à Lyon, ont été assassinés par trois inconnus qui compromettent dans leur établissement. M. Trap a été tué sur le coup ; son associé, M. Hachepl, grièvement blessé, devait succomber à l'hôpital Grange-Blanche, où il avait été transporté. Les trois assassins ont pris la fuite.

— M. Jacques Perrin, inspecteur de police, a été assassiné à son domicile, à Chambon-Fougères, par des bandits armés de mitraillettes.

— Les gendarmes qui avaient fait évacuer la salle d'un bal clandestin près de Thiers sont grièvement blessés. Les agresseurs, Antoine Bruguette, 33 ans ; Alexis Sergère, 33 ans, et Albert Bas, 30 ans, ont été arrêtés peu après.

— Le professeur Ducati, titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université de Bologne, l'un des premiers membres du parti fasciste, a été blessé par des terroristes.

— Des avions anglo-américains ont jeté des plaquettes incendiaires sur la ville d'Amiens. Quatre immeubles, dont un économat, ont été détruits par le feu.

— Le Conseil des ministres a procédé à l'examen du problème de la répartition de la main-d'œuvre. Il a approuvé un projet de loi destiné à sanctionner des irrégularités et les insuffisances dans la collecte des produits laitiers.

— M. Charles du Paty de Clam est nommé commissaire général aux questions juives.

## Sur les fronts de guerre

La bataille a fait rage de part et d'autre de Krivoi Rog, au sud des marais du Prinet, au sud de la Bérésina. Les attaques soviétiques ont été repoussées.

Sur les fronts italiens, activité locale. De violents incendies provoqués par des avions de batailles allemands, ont éclaté dans le port d'Anzio.

Au cours de combats aériens au-dessus des Alpes, les 24 et 25 février, une centaine d'aviateurs américains sont descendus en parachute dans les défils impénétrables des Alpes orientales. 114 ont pu être sauvés par la Wehrmacht, les autres sont appelés à périr faute de secours rapides.

A l'est des îles Mariannes, un combat a mis aux prises des escadrons japonais et américains. Il y a des pertes.

## LA CIRCULATION dans la région de Limoges

Le public est informé que la circulation à destination des cantons suivants de la région de Limoges demeure soumise à certaines restrictions :

**HAUTE-VIENNE.** — Cantons de : Rochechouart, Saint-Mathieu, Oradour-sur-Vayres, Chalus, St-Trieux, St-Germain-les-Belles, Châteauneuf-la-Rochelle, Eymoutiers, St-Léonard et Laurière.

**CREUSE.** — Cantons de : Dun-le-Palleteau, La Souterraine, Le Grand-Bourg, Biéville-l'Abbaye, La Courrière, Gentoux, Royères.

**CORRÈZE.** — L'ensemble du département.

**DORDOGNE.** — Cantons de : Lamoignon, Jumilhac-le-Grand, Saint-Pardoux.

Les personnes en mesure de prouver, par leur carte d'identité, qu'elles ont leur domicile ou leur résidence habituelle dans cette région, peuvent s'y rendre librement.

Les personnes non domiciliées dans la zone comprenant les cantons énumérés ci-dessus et désireuses de s'y rendre, devront se présenter au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de leur domicile, en vue de l'obtention d'un sauf-conduit.

## LOTERIE NATIONALE

### 5<sup>e</sup> Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
8 (série A et B).....	300
10 (série A et B).....	400
10 (série A).....	300
373 605 705 348 093 788 712 809 (série A).....	1.000
0.139 0.818 8.139 8.584 (série B).....	1.500
6.843 (série A).....	2.000
9.388 0.499 (série A).....	10.000
9.388 0.499 (série B).....	8.000
4.288 (série A).....	30.000
96.284 92.138 03.692 79.813 82.824 (série B).....	40.000
061.818 144.073 089.873 272.181 119.189 (série A).....	100.000
086.516 050.526 (série A).....	130.000
086.516 050.526 (série B).....	250.000
021.202 (série A).....	1.000.000
021.202 (série B).....	500.000
047.031 (série A).....	4.000.000
047.031 (série B).....	2.000.000

— En Argentine, une Junta révolutionnaire a pris le pouvoir.

— La police du Nord a mis fin aux agissements d'un groupe de 17 terroristes.

— A Marseille, M. Dominique Tomassini, 47 ans, secrétaire du P. P. F., et Mme Victorine Roux, institutrice, ont été tués à coups de revolver.

— Deux agents de la S.N.C.F., porteurs d'une somme de 1 million 928.000 fr., ont été assassinés et dévalisés aux abords de la gare de la Chapelle, à Paris, par cinq bandits armés de pistolets. Les malfaiteurs ont pris la fuite dans une automobile.

— Le Maréchal a reçu le président des Chambres de métiers et les délégués à la propagande artisanale de toute la France. Les présidents des Chambres de métiers ont été reçus par le président Laval, entouré de MM. Bichelonne et Henriot.

— Venant du front de l'Est, M. Doriot est à Paris. Il va se consacrer au recrutement des légionnaires de la L. V. F.

— Six dangereux bandits sont condamnés à mort par la cour martiale de Thion (Hte Savoie). Ils ont été exécutés quelques instants plus tard.

— L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a condamné les bombardements aériens et le terrorisme.

— Condamné à mort par la cour martiale de Lyon, un bandit polonais est fusillé sur-le-champ.

## Chronique Locale

**Obsèques.** — Mardi 29 février 140 h, furent célébrées, au milieu d'une très nombreuse assistance, les obsèques de M. Veuve Henri Cadapan, née Julie Vidal, décédée en son domicile du Cours Victor Hugo, à l'âge de 74 ans.

M. Veuve Cadapan était la belle-mère de M. Pierre Morand-Monelli, avocat du barreau de Bergerac ; de M. Henry Fournier, commandeur de la Légion d'honneur, maître de Chamonix ; et de M. René Mério, officier de la Légion d'honneur, maire d'Arras.

Après le cérémonial religieux à l'église Notre-Dame, l'inhumation eut lieu dans l'intimité.

Dans cette triste circonstance, nous exprimons à M. et M. Morand-Monelli et aux autres membres de la famille nos vives et bien sincères condoléances.

— Le jeudi 24 février, à 16 h. 45, furent les obsèques de M. Max-René Louis Marrel, décédé le 28 février, en son domicile de la rue Monnet-Sully, à l'âge de 32 ans. Nous adressons à M. et Mme Marrel, père et mère du défunt, et aux membres de leur famille, nos sympathiques condoléances.

## Série d'arrestations

Maurice Ferré, cultivateur, âgé de 20 ans, demeurant au Saintonges, banlieue de Bergerac, opéra soustraction d'un agneau, de six poules, d'une hache et d'un sécateur appartenant à Mme Pontéris, au village de Gouyons. M. Ferré se fit piéger par le service de police et le 23 février fut le Procureur de la République décréta contre lui un mandat de dépôt que le tribunal confirma en son audience des flagrants délits.

— Le 23 février, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Léon Bibres, 35 ans, nommé, sans domicile fixe, arrêté par la gendarmerie de Bergerac pour défaut de carnet anthropométrique. En audience des flagrants délits, le tribunal confirma le mandat.

— Le 23 février, la gendarmerie de Sigoulès, au pays de la République, a arrêté le nommé Rigard Gachignard, 38 ans, conducteur de motoculture à Pomport, arrêté pour vol de bicyclette. L'homme fut piéger sous mandat de dépôt par M. le Procureur de la République et le tribunal confirma le mandat à l'audience des flagrants délits.

— Le 24 février, le nommé Gaston Raynaud, 34 ans, domestique agricole à Frachet, commune de Donville, qui avait volé un sac de raves qu'il se disposait à déposer au car à destination de Périgueux. Or, ces raves avaient été dérobées sur le domaine de Leslaubières, même commune de Donville.

— La gendarmerie de Villambard appréhenda Raynaud le 26 février et le déléga le 28 au parquet de Bergerac. M. le Procureur de la République décréta mandat de dépôt que le tribunal confirma dans son audience des flagrants délits du même jour.

## Trouvailles.

— Il a été trouvé : Picalettes billets de banque par M. André Maréchal, boulanger, rue Poizat.

— Une cache-neige par Mme Victoria Schwartz, quai de l'Alba.

— Un porte-monnaie contenant 125 fr. et divers papiers par Mme Victorin, rue du Pont St-Jean ; remis à son propriétaire M. Bonnamy, aux Costes, commune de Bergerac.

— Une bourse et sautoir par Mme Rigal, 34, avenue Pasteur.

— Une paire de gants de peau pour homme par Mme Marty de Marillac, rue des Conférences.

— Un stylo par Mme Monteyrol, kiosque aux journaux du Square de Comblains.

— Un chien de chasse recueilli par Mme Labrousse, à Caville, cité Rival.

— Un chien berger recueilli par Mme Mancillou, route de Latende (Les Lilas).

— Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

## Défense passive.

— La Défense passive urbaine communale : Il est rappelé que :

1° Le signal d'alarme est donné par les sirènes de la ville, qui produisent des sons alternativement montants et descendants (sons discontinus et modulés pendant quatre minutes) ;

2° Le signal fin d'alarme est donné par un son s'établissant à une hauteur uniforme et prolongé pendant trois minutes ;

3° Dès le déclenchement de l'alarme-menace par les sirènes, le public aura 10 minutes pour rejoindre, le plus rapidement possible, le plus proche abri. Passé ce délai, la police se trouvera dans l'obligation d'arrêter toute circulation.

## Société de la Légion d'Honneur.

— Le président du Comité local de la Société de la Légion d'Honneur a l'honneur de rappeler aux membres de la société que la collection pour 1944 est close en janvier et les prix d'inscription versent au C. C. postal de la société (n° 881-98, Marseille), en rappelant le numéro d'inscription figurant sur leur carte et leur adresse.

## LABOURS DES VIGNES

Malgré les nombreuses difficultés qui se sont présentées, l'Entreprise agricole de M. et Mme BERGERAC, entrepreneurs des labours de vignes avec un matériel restreint ; afin de lui faciliter l'organisation de ses tournées, elle prie les propriétaires désireux de faire effectuer leurs labours de vignes par tracteur, de se faire inscrire d'urgence, 53, rue Neuve-d'Argenson, à BERGERAC.

## Vois.

— Le 23 février, M. Pierre Boyer, 76 ans, propriétaire à Comberrière, commune de Colombier, venant de la messe à 10 heures, se trouvait trois pontes et trois lapins, d'une valeur totale de 800 francs. La gendarmerie d'Issigeac procéda à une enquête.

— Le 26 février, trois lapins d'une valeur de 800 fr. furent soustraits à Mme Marie Iley, veuve Marche, 53 ans, cultivatrice au Grand-Champ, commune de Vélaines. Enquête.

— Dans la soirée du 27 février, une bicyclette et une valise contenant un pantalon, le tout estimé à 700 fr., furent dérobées au préjudice du jeune Jean Leturgie, 16 ans, apprenti horloger à Poullissin, commune de Estère. Au cours de l'enquête, la gendarmerie fut informée que la machine et la valise soustraits avaient été retrouvées le lendemain, abandonnées et intactes, devant le garage Lecor, à Issigeac. Le jeune Leturgie put rentrer en possession de son bien.

— Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Sigoulès, au sujet d'un vol de matériel commis au préjudice du syndicat intercommunal d'assainissement de Bernes, commune de Sigoulès (Dordogne).

— Le 23 février, vers 19 heures, M. Emile R. ad 36 ans, cultivateur à Agnac (Lot-et-Garonne), laisse sa bicyclette devant le café R-gourd, à Eymet ; sur cette bicyclette était placé un sac à provisions contenant notamment deux révelis d'une valeur de 400 fr. Quelques instants plus tard, ces deux révelis disparaissent et la gendarmerie enquête.

## « Les plus beaux yeux du Monde » au Théâtre.

— Cette admirable pièce, toute de finesse, qui vient de remporter tout récemment un gros succès à Paris, sera jouée par les élèves de l'École d'Art Dramatique de Bergerac.

— Sans avoir la prétention d'égalier l'incomparable auteur-acteur Jean Sarmant et sa troupe d'élite, les amateurs bergérois apporteront tout leur cœur et un désir ardent de bien faire qui leur attireront une foule de plus la sympathie du public, qui voudra bien répondre nombreux à l'appel des dirigeants de l'œuvre du Collège gratuit au Prisonnier, si intéressante, dont le seul but est de soulager les misères des prisonniers en leur procurant un peu de bien-être.

— Une belle pièce pour une grande œuvre qui sera donnée au Théâtre le lundi 8 mars, à 14 h. 30 précises, les circonstances actuelles ne permettant pas une soirée.

— Prudent de louer.

## Société Littéraire et Artistique

Séance du lundi 13 mars : Conférence de Mme Béatrix Dussane, sur : « Le Théâtre d'Alfred de Musset », avec concours de Mlle Hélène Duc, de l'Odéon, et de M. Jean Marsan, de l'Odéon.

— Les manifestations de la Société Littéraire se succèdent à un rythme accéléré. Voici qu'on nous annonce pour le lundi 13 mars une conférence de Mme Béatrix Dussane, secrétaire de la Société Française, sur : « Le Théâtre d'Alfred de Musset », conférence suivie d'une partie théâtrale qui sera confiée à notre charmante compatriote Mlle Hélène Duc, de l'Odéon, et à M. Jean Marsan, 1<sup>er</sup> prix de comédie du Conservatoire 1943, également de l'Odéon.

— Nos revendications sur ce magnifique projet, si plein d'attrait, qui s'annonce comme une fête de l'esprit, du talent et de l'amitié.

## Un rhumatisant bien conseillé

Heureux le rhumatisant à qui un ami a recommandé le Gaudol ! Il sera soulagé très vite et de façon durable. Le Gaudol n'est pas seulement un puissant analgésique, il est aussi un dilateur de l'acide urique, qui agit sur la cause même des douleurs rhumatismales. Aucun ennui pour l'estomac. Prix phlé : 19 fr. 80 la boîte de cachets Gaudol. Visa 846 P. 2684

## Pharmacie de service.

— Dimanche 6 mars, pharmacie Galtier et Labiéglou, rue Neuve-d'Argenson.

## A VENDRE

— fonds de commerce chaussures. Ecrire Rogue, Issigeac.

## Centre d'Action sociale.

— On nous prie d'instruire :

— Si vous avez besoin de renseignements sur les lots sociaux (secours sociaux, allocations familiales, etc.), n'hésitez pas à vous adresser au Centre d'Action sociale, place Jolot Ferry, à Bergerac, qui se fera un plaisir de vous fournir gratuitement et à la demande tous renseignements et de vous adresser les formulaires nécessaires.

— Ce Centre a été créé par la loi du 10 août 1935, et a pour but de servir les intérêts sociaux de la population.

— Si cet article ne vous intéresse pas, communiquez-le aux personnes de votre entourage, car il pourra leur être utile.

## Jardins familiaux.

— Les adhérents de la Ligue du Collège de Terre et du Foyer (Amicale de Bergerac) sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le mercredi 8 mars, à 19 h. 30, salle du Café de France (1<sup>er</sup> étage).

## Foires aux bestiaux du 16 février.

— 3 vœux nourrissons amonés et vendus de 450 à 700 fr. l'un.

— 3 vœux de boucherie amonés et vendus à la taxe de 15, 17 et 19 fr. le kilo vif.

— 9 vœux de boucherie vendus à la taxe.

— 117 bœufs ou vaches de travail amonés, 24 vendus de 25 000 à 4 000 fr. le paire.

— 11 vaches laitières amonées, 4 vendues de 10 000 à 11 000 fr.

— Vente lente sur tout le bétail.

## Digérez mieux

— Nouveau et agréable remède, qu'on prend comme le café

— Les digestions lentes, avec ballonnements, gaz, renvois, aigreurs, constipation, trouvent leur correctif dans le tisane Vichyflor (une tasse après les repas). Donne action stimulante sur l'ensemble du système digestif. Goût très agréable. 1 fl. 90 litres phlé. Visa 846 P. 3574.

**L. Dhumerelle & Fils**  
52, place Gambetta  
Transactions Immobilières  
Achat et Vente de Propriétés  
Fonds de Commerce, Industries

